



Les droits politiques des personnes handicapées

Le 3 décembre est la Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies. Le thème de cette année, **Les droits des personnes handicapées : L'action par le développement**, reconnaît les droits des personnes handicapées et leur besoin de jouer un rôle actif et significatif dans le développement de leur collectivité. Pour faire ressortir l'importance de cette journée et du thème de cette année, l'Association canadienne des centres de vie autonome (ACCVA) publiera, tout au long du mois de novembre, une série de quatre feuillets d'information qui refléteront les quatre piliers des droits nécessaires pour assurer une véritable égalité aux Canadiens handicapés.

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression¹.

Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis².

Toute personne a le droit d'accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays³.

¹ Article 19, Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies

² Article 21, Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies

³ Article 21, Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies

Les faits :

- ❖ On a dit que les **personnes handicapées** représentent la **plus grosse minorité du monde**, leur nombre étant estimé à **500 millions** à l'échelle mondiale¹.
- ❖ En 1982, l'introduction de la **Charte canadienne des droits et libertés** garantissait le **droit de vote** à tous les citoyens canadiens. Toutefois, en raison du libellé relatif aux « **limites raisonnables** », beaucoup de **personnes handicapées ont continué d'être exclues du processus électoral canadien** et privées de leurs droits en tant que citoyens canadiens².
- ❖ Jusqu'à ce que la **Loi électorale du Canada** ait été officiellement modifiée en **1993**, les personnes handicapées encore privées de leurs droits et confinées aux milieux institutionnels étaient exclues du vote³.
- ❖ En ce qui concerne les droits politiques des personnes handicapées, il existe encore, aux niveaux provincial et territorial, des **obstacles empêchant la participation entière** au processus politique. Le **Québec** et le **Nouveau-Brunswick** ont encore des **dispositions statutaires qui privent certaines personnes handicapées de l'exercice de leur droit de vote** aux élections⁴.
- ❖ En **2004**, le candidat conservateur **Steven Fletcher** est devenu le **premier quadriplégique membre du Parlement**.
- ❖ De récentes études américaines indiquent que la **probabilité que les personnes handicapées votent est inférieure de 20 %** à celle des personnes non handicapées. En plus, les **électeurs handicapés** sont beaucoup plus susceptibles que leurs pairs non handicapés de **rencontrer des obstacles aux bureaux de vote et (ou) de s'attendre à en rencontrer**⁵.

¹ Akerberg, A. *Human rights and Persons with Disabilities*, rapport du réseau des personnes handicapées et des droits de la personne de la SHIA.

² Société Radio-Canada, *Lifting Restrictions on Mental Patients*, 1988.

³ Ibid.

⁴ Prince, M. « Les personnes handicapées et les systèmes électoraux du Canada », *Perspectives électorales*, 2004.

⁵ Schriener et Kruse. *Study Shows Persons with Disabilities Less Likely to Vote*.

Quelques solutions :

- ❖ Dans une étude internationale récemment publiée sur la politique et l'incapacité, les **personnes handicapées occupant des postes gouvernementaux** ont signalé que **des changements des lois et des programmes** avaient amélioré la condition des personnes handicapées dans leurs pays respectifs¹.
- ❖ Une conscience accrue et une meilleure compréhension des questions touchant les personnes handicapées parmi leurs pairs non handicapés ont été mentionnées comme certains avantages découlant de la présence de personnes handicapées dans des postes de gouvernance².
- ❖ L'**ACCVA** et ses **Centres-ressources pour la vie autonome** sont **dirigés par et pour les personnes handicapées**. Ils font la promotion de structures de gouvernance qui encouragent les personnes handicapées à être des leaders et qui veillent à ce que les personnes handicapées demeurent des spécialistes sur les questions qui touchent l'ensemble des personnes handicapées.
- ❖ L'**ACCVA** et ses **Centres-ressources pour la vie autonome** peuvent aider les individus, les collectivités et les gouvernements à repérer des leaders handicapés qui peuvent aider à favoriser l'inclusion politique.

¹ The World Institute on Disability. *Change from Within: International Overview of the Impact of Disabled Politicians and Disability Policy on Governance*, 2005.

² Ibid.